



Rapport d'activité 2024

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Communes:

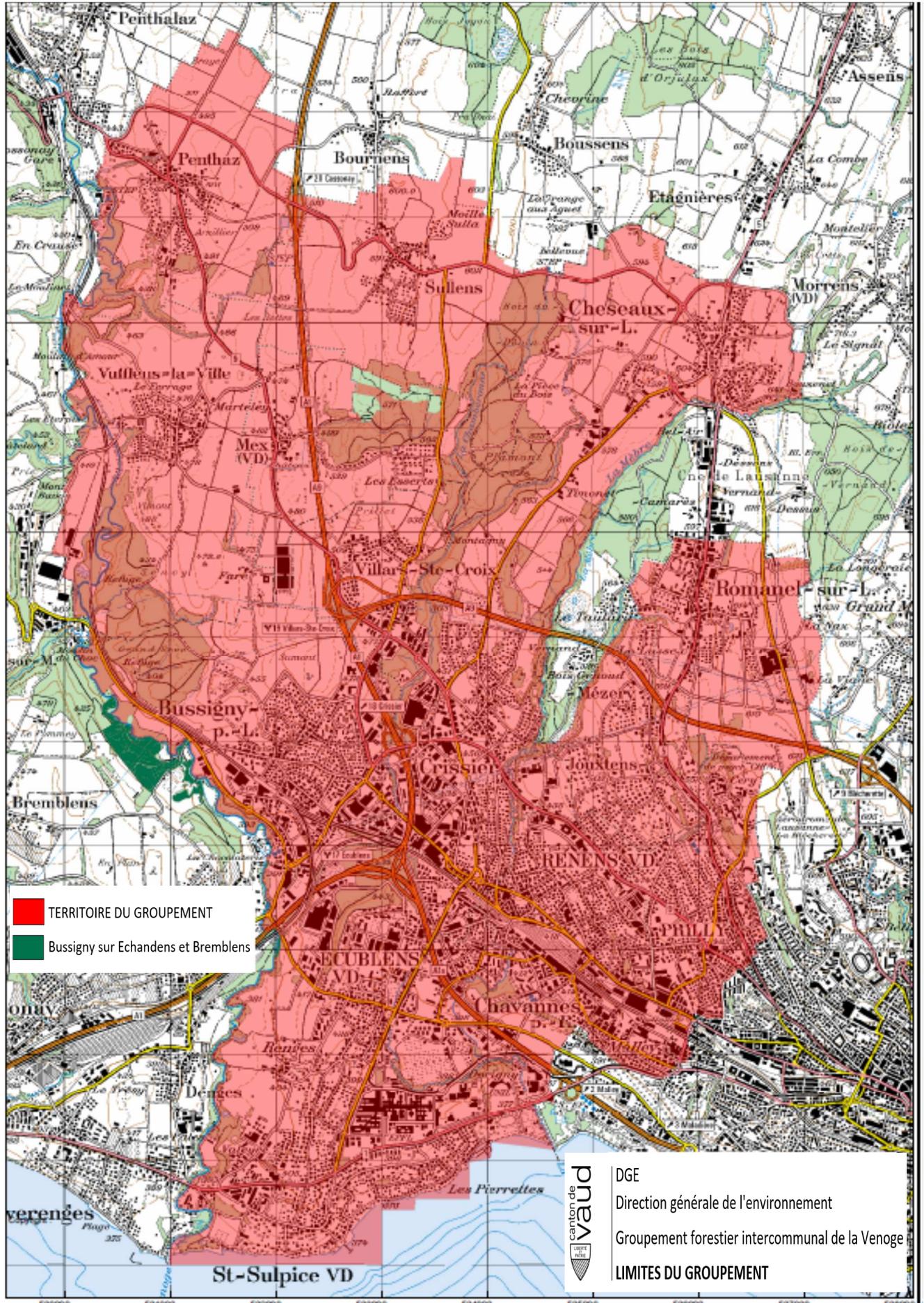
Bussigny - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier - Ecublens -
Jouxten-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens -
Saint-Sulpice - Sullens - Villars-Sainte-Croix - Vufflens-la-Ville



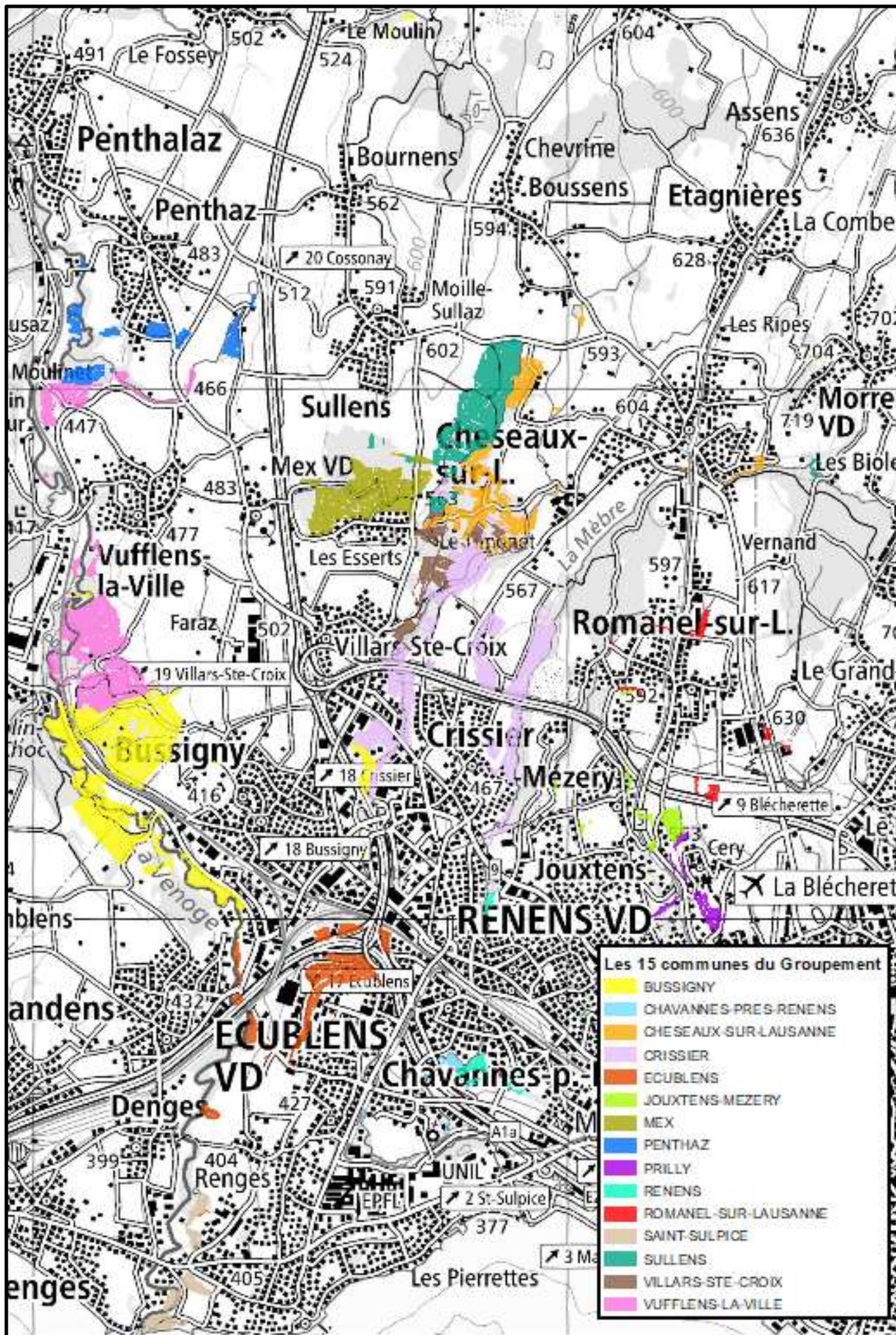
Surfaces forestières gérées

518 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-Communes)

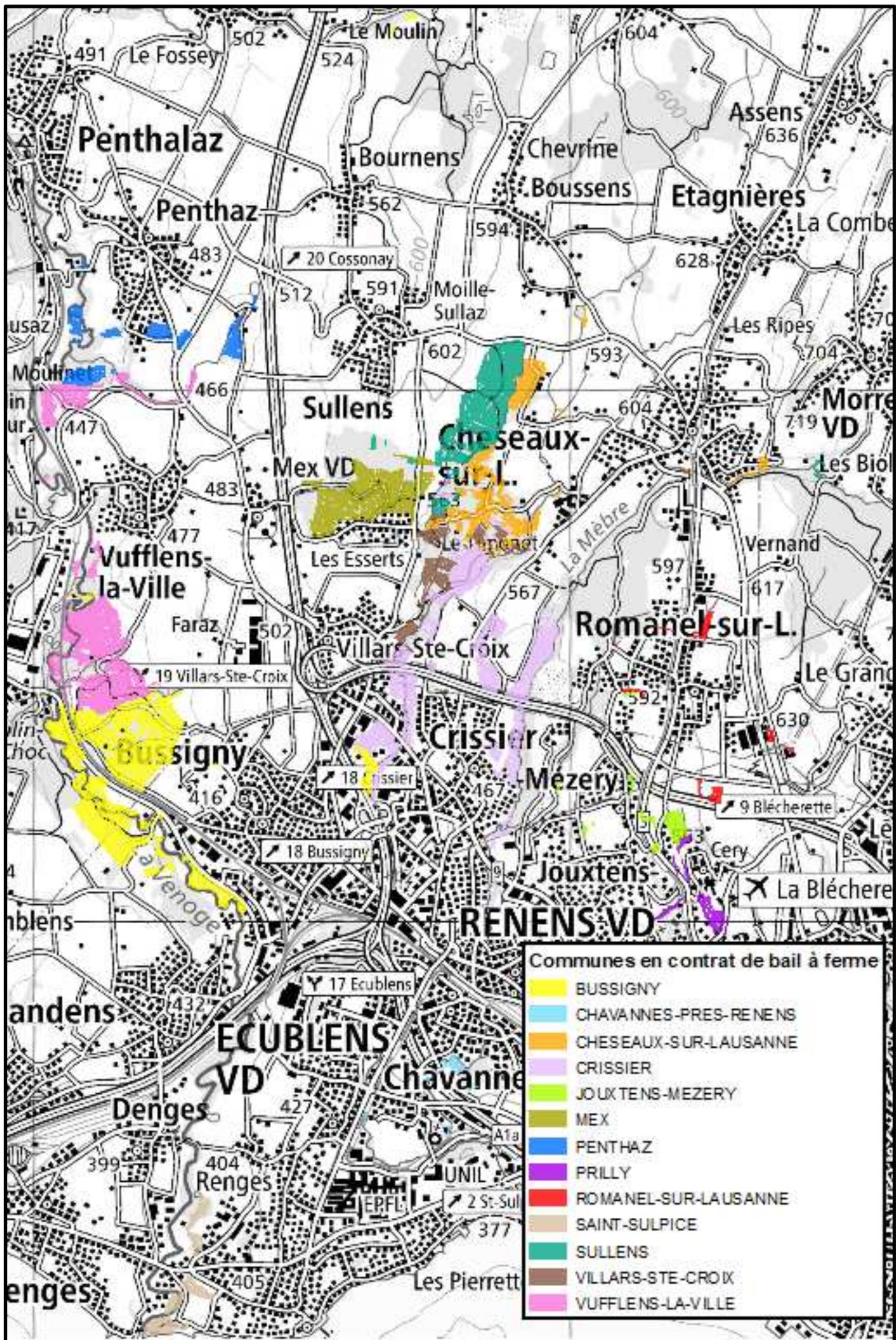
228 hectares de forêts privées (env. 500 propriétaires)



Carte du Triage forestier 18/5 (Triage : découpage administratif étatique)



Carte des 15 communes faisant partie du Groupement forestier



Carte des 13 communes en contrat de bail à ferme avec le Groupement forestier

Préambule

Les travaux forestiers réalisés en 2024 ont été marqués par une météo capricieuse, notamment en début d'année. Les pluies régulières entre les mois de janvier et mi-mai ont rendu les travaux de sortie des bois compliqués, avec parfois plusieurs reports d'interventions. Ces conditions renchérissent les coûts des travaux et augmentent très fortement le risque d'accident pour le personnel travaillant en forêt. Malgré la météo pluvieuse, 2024 a été une bonne année pour la croissance des plantes. Celles-ci ont pu bénéficier d'apport d'eau régulier, avec un été sans température extrême. Les arbres ont pu développer leurs houppiers, en taille et en nombre de ramification. L'année 2024 a permis un répit pour la nature après les étés caniculaires de 2022 et 2023 qui ont mis à rude épreuve la forêt, notamment le hêtre et l'épicéa.

Le Groupement forestier de la Venoge a réalisé plusieurs offres pour des travaux en tant qu'entreprise publique. La réalisation des travaux acceptés a été sous-traitée aux entreprises forestières habituelles. Ce nouveau mode de faire permet une réponse rapide aux maîtres d'ouvrage (ou bureaux d'ingénieurs ou autres) concernant des travaux de coupe, plantation ou fournitures de bois en tout genre.

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Législature 2021-2026

Présidente du comité	Mme Paola Kaeslin, Municipale de Bussigny
Vice-Président du comité	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité	M. Denis Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne
Président de l'assemblée	M. Maxime Stern, Municipal de Crissier
Vice-Président de l'assemblée	M. Maurizio Mattia, Municipal de Prilly
Caissier comptable	M. Steeve Chevalier, Boursier de Bussigny
Secrétaire du comité	M. Grégory Gabriel, Garde forestier

Assemblées

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière. Dans cette perspective, chaque commune y délègue son représentant. Pour l'année 2024, les assemblées ont eu lieu le 27 mars à Ecublens et le 10 octobre à Jouxten-Mézery.

Historique

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement étaient liées par un contrat de gestion de degré 1 ce qui impliquait que tous les coûts et revenus étaient comptabilisés par les communes.

Depuis 2017, 11 communes étaient gérées selon le contrat de bail degré 3 pour une durée de 6 ans. Cette année (2024), les communes de Crissier et Mex ont également intégré ce mode de gestion. Cela signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune. Ce montant figure dans le contrat de bail.

Les 13 communes sont:

Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Jouxten-Mézery, Mex, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-la-Ville.

La Commune de Renens va intégrer ce mode de gestion financière dès le 1^{er} janvier 2025.

La commune d'Ecublens ne fait pas partie du contrat de bail degré 3.

Activités forestières 2024

Bussigny :

Plusieurs interventions ont été effectuées en 2024, notamment dans le massif du Grand Sève. Une coupe de lisière (cf plan en annexe, surface en brun) martelée avec les autorités communales a été réalisée en faveur de la biodiversité. Ce type d'intervention permet de réajuster le profil de la lisière afin de créer un « cordon buissonnant » en limite avec la surface agricole adjacente. A terme, ces buissons sont une source de nourriture et d'abri pour la petite faune (oiseau, petit mammifère, etc). Les arbres penchés sur la partie agricole sont enlevés afin d'apporter la lumière nécessaire au développement des buissons et permettre d'augmenter la sécurité. Les effets positifs de cette intervention seront perçus dans un laps de temps compris entre 3 et 5 ans.

La traditionnelle mise de bois a eu lieu en mars. Pas moins de 30 stères ont trouvé preneurs auprès de la population de Bussigny. Une démonstration d'abatage dite « à l'ancienne », avec hache et passe partout a permis d'égayer cette matinée. Comme à l'accoutumée, la traditionnelle soupe aux pois a réchauffé les personnes présentes.

Une journée de vulgarisation sur la gestion de la forêt s'est déroulée en avril dernier avec les classes de biologie du Gymnase de Bussigny. Pas moins d'une soixantaine d'élèves ont pu s'essayer au martelage (désignation des arbres à couper) et à la plantation de chênes sur une parcelle de la commune. Ces journées pédagogiques sont encouragées par le Canton au travers de la DGE-Forêt. Les élèves repartent avec une expérience de gestion sylvicole et une connaissance sur le fonctionnement vital d'un arbre.

Le traditionnel « coup de balai » a eu lieu début septembre avec la population. Celui-ci a eu lieu à proximité de la Venoge. En plus des déchets, l'arrachage de plantes exotiques envahissantes a été réalisé afin de sensibiliser la population à cette problématique. Les travaux se sont déroulés avec l'aide d'un cheval pour le déplacement des sacs de la forêt au chemin.

Une matinée de plantation avec la population (1 arbre 1 enfant) a également eu lieu en automne. Cette manifestation très attendue par la population Bussignolaise a eu un grand succès. Pas moins de 175 enfants sont venus avec leurs familles pour planter un chêne à proximité du parking du refuge.

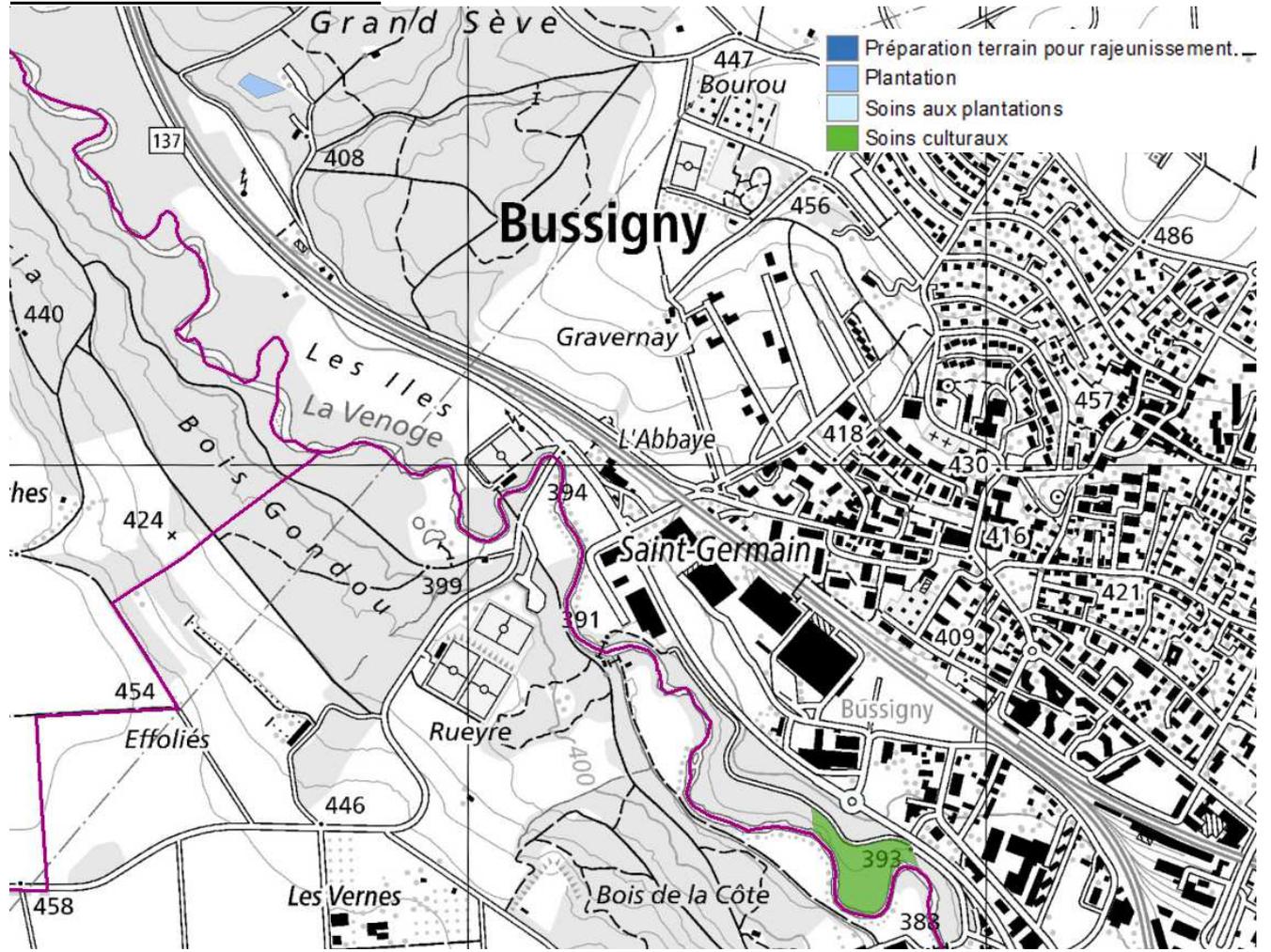
Des travaux de sécurisation des chemins forestiers ont eu lieu tout au long de l'année, à la suite des coups de vent qui déstabilisent certains arbres à proximité des infrastructures (chemins, Piste Vita, bâtiments, parking, etc.). Hormis le vent, d'autres facteurs abiotiques malmènent les arbres comme les insectes ravageurs (bostryches s'attaquant aux résineux), les maladies fongiques (chalarose sur les frênes) pour ne nommer que les plus récurrents. Ces éléments impliquent la coupe forcée, parfois prématurée, des arbres dangereux.

Plusieurs agrès de la Piste Vita ont été rénovés afin de proposer des installations de qualité aux utilisateurs. Le bois utilisé pour ces rénovations provient des forêts de Bussigny. La pose de copeaux sur l'entier du parcours vient compléter cette rénovation.

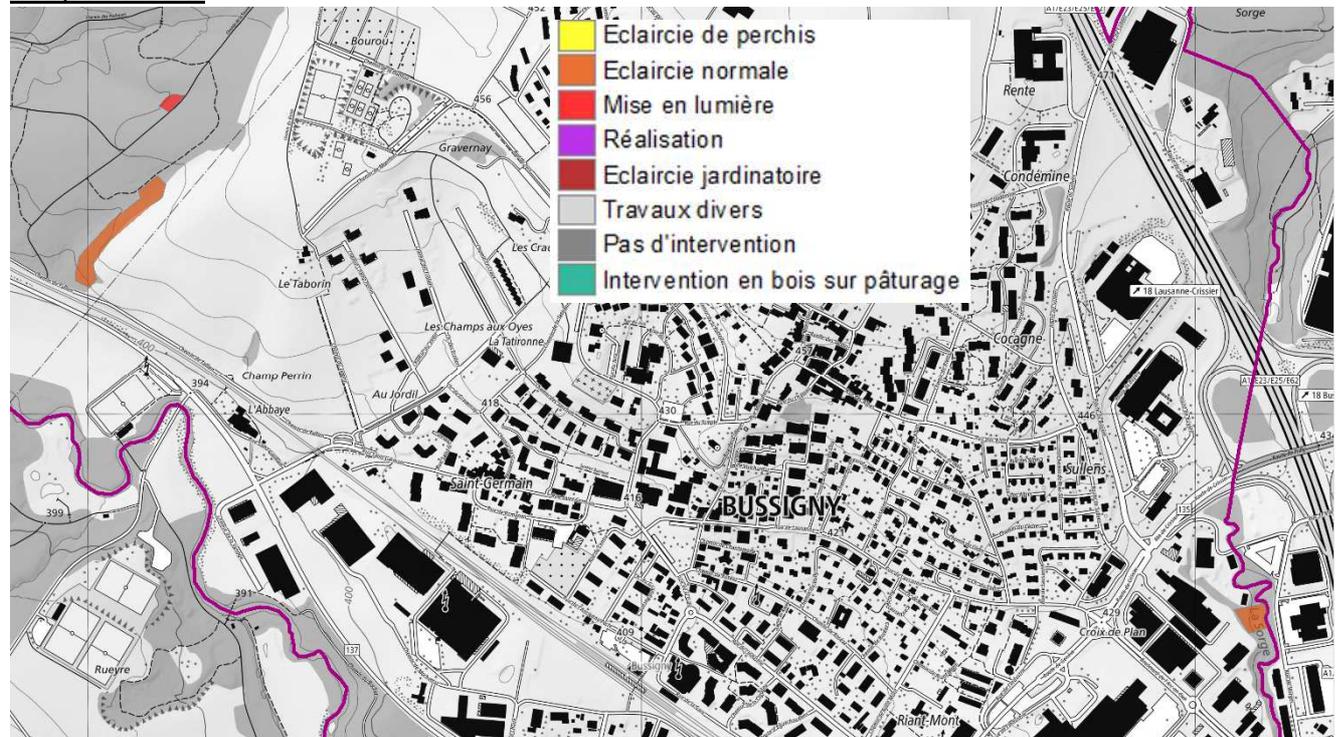


Parcours Vita Bussigny, réfection du cheminement

Plantations et soins culturaux:



Coupe de bois:



Bois martelé: 308 sylves

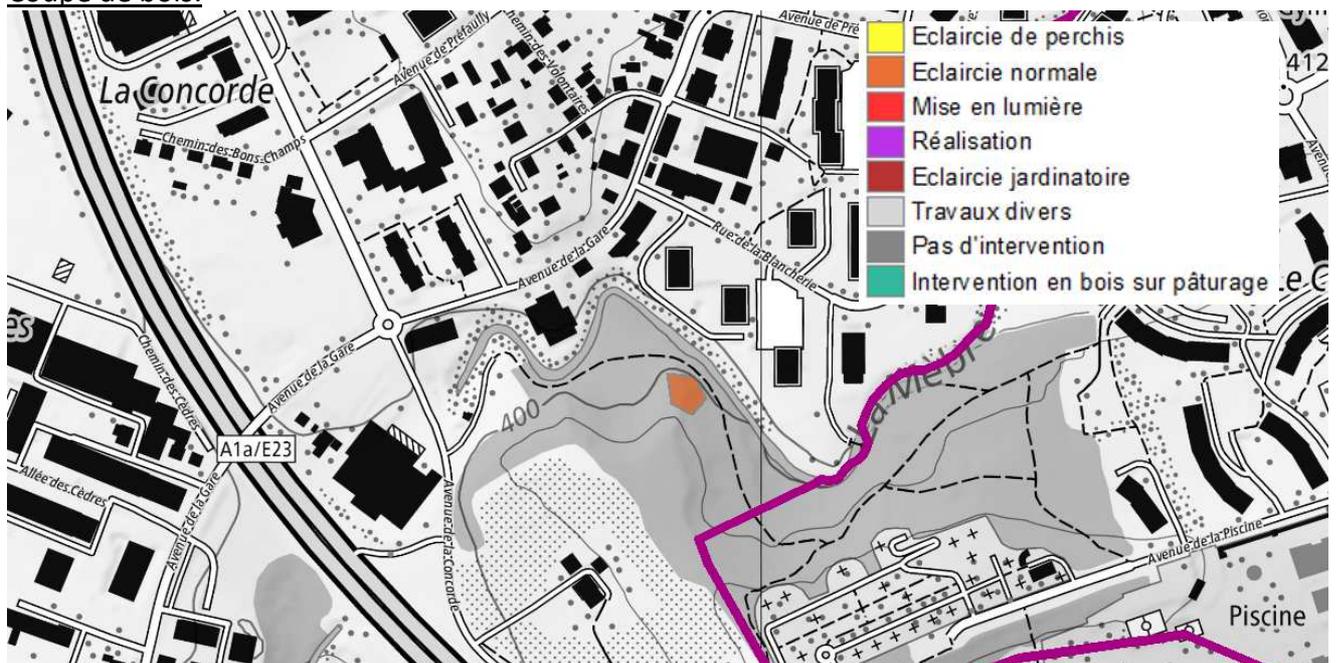
Chavannes-près-Renens :

Une coupe de bois a eu lieu dans le massif du Caudray, à la suite du martelage avec les autorités communales ainsi que l'inspecteur des forêts. Cette coupe a pour but de sécuriser le chemin adjacent et de permettre un rajeunissement de la forêt, par poche. Les bois coupés sont débardés à l'aide d'un cheval lors de la fête de la nature. Une présentation des travaux forestiers a eu lieu auprès de la population Chavannaise qui apprécie ce type d'évènement. Ceci devrait être reconduit en 2025.



Débardage à cheval, Bois du Caudray

Coupe de bois:



Bois martelé: 8 sylves

Cheseaux-sur-Lausanne :

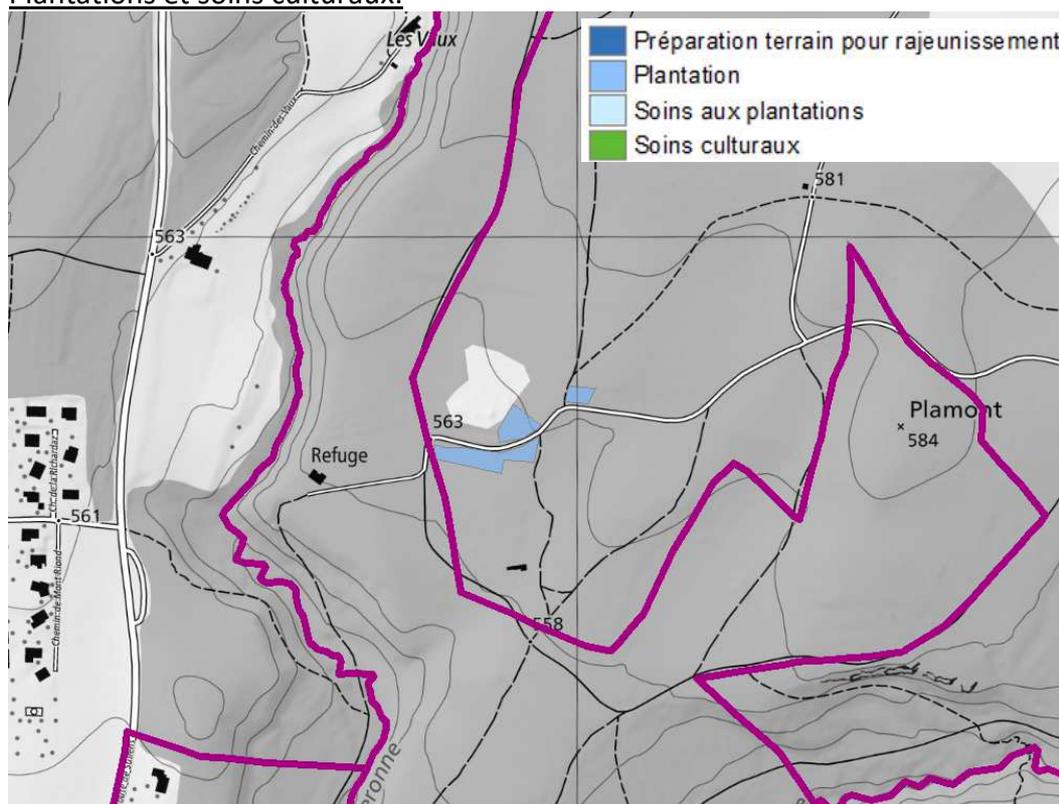
Une plantation a été réalisée à la suite de la coupe de bois effectuée fin 2023 le long de la route du Refuge. Ces plantations, avec des essences indigènes, permettent de compléter le rajeunissement naturel. Les futurs arbres sont disposés par cellules, qui comportent une vingtaine de plants, ce qui permet de limiter le nombre de plants sur la surface. Ce mode de faire est assez récent. Il est issu d'études sylvicoles et de recommandations au niveau du Canton. Chaque plant est « protégé » par un filet noir maintenu par deux échelas en bois. Cette protection est utile pour empêcher la faune locale (chevreuil) de manger les bourgeons de ces arbres et de se frotter contre la tige. Ces dommages occasionnent le déclin puis la mort du plant. Dans le cadre d'un renforcement d'équipe de la société Dachser Expéditions SA, présente sur la commune de Cheseaux, une partie de la plantation a été réalisée par cette société durant la matinée d'un samedi.

Une démonstration de débardage (sortie des bois) avec un cheval a été réalisée durant quatre mercredis sur les mois de mars et d'avril. Ces journées sont bien appréciées par le grand public. Des classes d'écoles viennent admirer le travail forestier et apprécient voir évoluer le binôme homme/cheval en milieu forestier. Ces journées seront vraisemblablement reconduites en 2025.

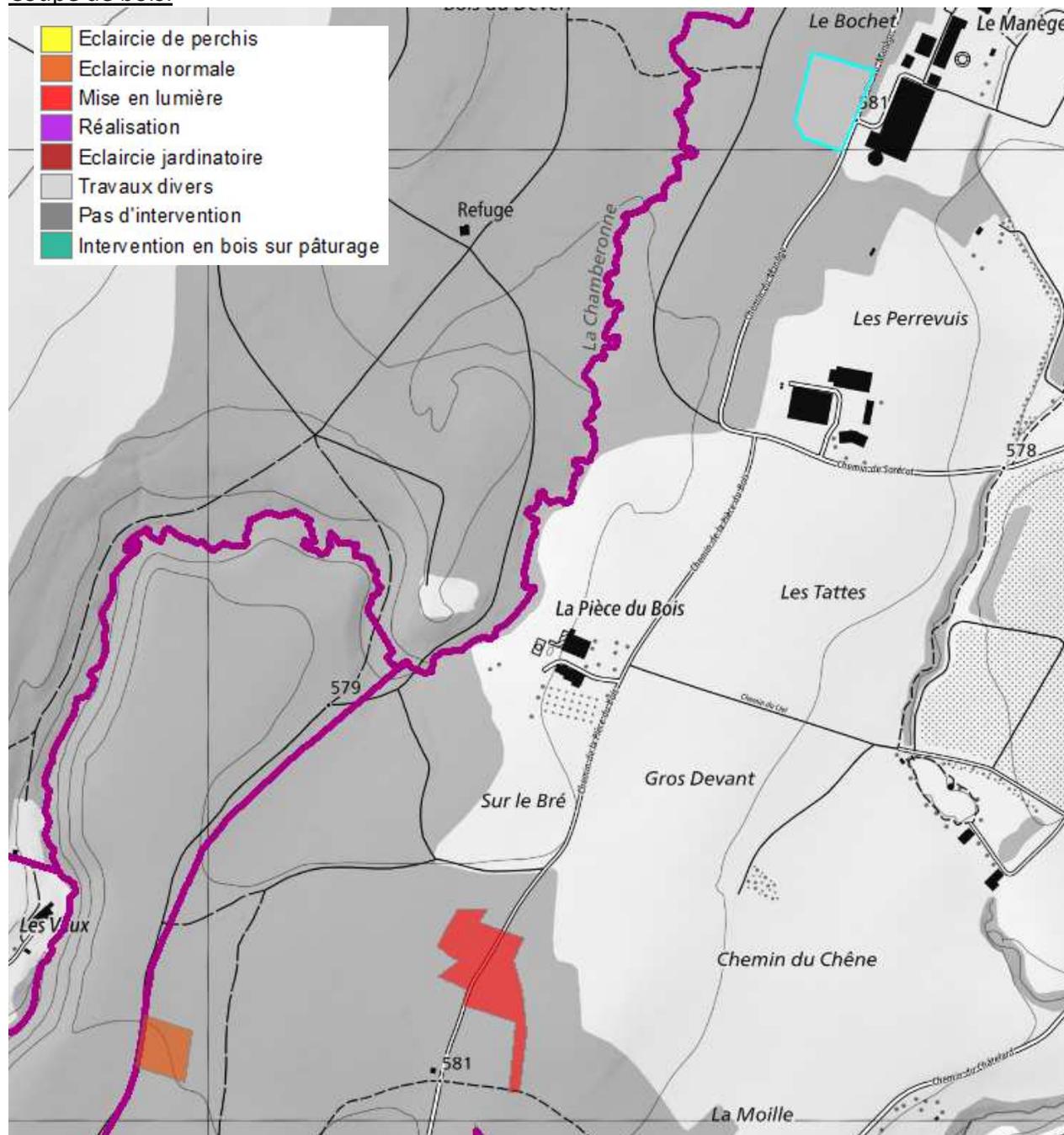
Dans le courant de l'été, la prolifération de scolyte, notamment le bostryche typographe, sur l'épicéa, a ravagé un peuplement à proximité du manège, au lieu-dit le Bochet. Il a été décidé de procéder à une coupe forcée afin d'éviter la prolifération de ces insectes. L'exploitation est réalisée au moyen d'une abatteuse. Ce mode de faire permet d'être plus rapide, moins couteux et évite la mise en danger des forestiers-bûcherons lors des abattages d'arbres secs.

En fin d'année, une dernière coupe de bois a été réalisée dans un peuplement d'épicéas d'une quarantaine d'années. Ces arbres étaient également impactés par le bostryche qui a décimé une grande partie des arbres. Il a été décidé d'exploiter l'entier du peuplement pour éviter le développement du scolyte. Cette exploitation a également été réalisée à l'aide d'une abatteuse pour les mêmes raisons évoquées plus haut. La lutte contre la prolifération des bostryches est subventionnée par le Canton et la Confédération. Ces aides permettent de palier en partie au déficit des travaux de lutte.

Plantations et soins culturaux:



Coupe de bois:



Bois martelé: 315 sylves

Crissier :

Plusieurs interventions ont été réalisées en 2024 dans les forêts de Crissier. Une partie de l'augmentation des travaux forestiers vient « rattraper » un retard accumulé par le passé. Quelques opportunités de réaliser certains travaux en 2024 sont également à l'origine de cette augmentation. Une coupe de bois a été réalisée au lieu-dit La Rochette. Cette intervention a permis de supprimer quelques tiges en lisère, penchant fortement au-dessus de la partie agricole. Cette intervention a généré des bois de qualité qui seront vendus aux différentes scieries et marchands, en fonction des essences et qualités.

Durant le printemps, des plantations complémentaires au rajeunissement forestier ont été réalisées dans le bois de la Chasse. Ces plantations ont été réalisées avec des plants d'essences indigènes, préparés à la pépinière forestière de Genolier. Les arbres ont été plantés en « point d'appui », ce qui permet de diminuer le nombre de plants sur la surface. Chaque point d'appui comporte une vingtaine de plants disposés à environ 1m de distance entre eux. Les points d'appui sont espacés entre 10 et 15 m; distance naturelle entre deux arbres feuillus adultes.

Une seconde coupe de bois martelée avec les autorités communales a été réalisée afin d'apporter de la lumière sur un rajeunissement naturel de bonne qualité. Cet apport permettra aux jeunes tiges de continuer à se développer. Les bois de qualité ont été proposés à la vente auprès des mêmes filières décrites plus haut. Ceux de moindre qualité ont été valorisés en bois de feu et proposés auprès de la population Crissiroise lors de la mise de bois.

Quelques propriétaires forestiers privés ont souhaité se séparer de leurs forêts. La commune de Crissier a racheté ces parcelles. Ces achats permettent de gérer la forêt en massif forestier, indépendamment de la propriété. Ceci simplifie et rationalise les travaux forestiers. Ces anciennes propriétés privées souffrent, le plus souvent, de manque d'entretien depuis de nombreuses années. Dès le changement de propriété, il est nécessaire d'intervenir afin de supprimer les arbres secs, malades et instables. Ces travaux, parfois conséquents, permettent de rajeunir des forêts vieillissantes et souvent composées d'essences résineuses peu adaptées au changement climatique.

Plusieurs coupes de bois « forcées » ont été effectuées tout au long de l'année, afin de sécuriser les infrastructures d'accueil ou autres. Les arbres enlevés étaient, le plus souvent, versés par le vent ou attaqués par des scolytes comme le bostryche. Ces bois seront valorisés en bois de chauffe ou en sciage de moindre qualité.

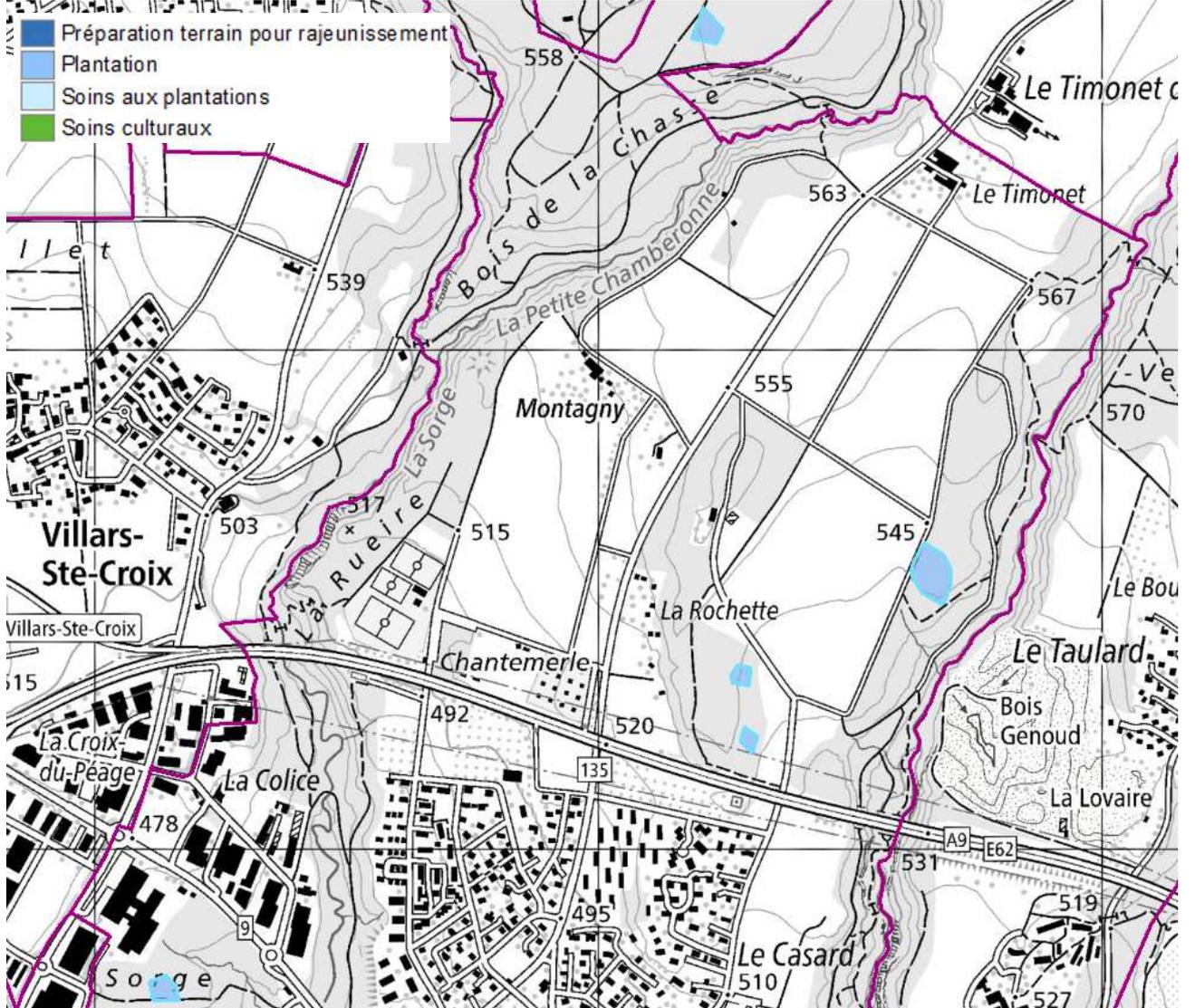
Plusieurs entretiens ont été réalisés sur les différents chemins forestiers officiels. Les sentiers « Francisca » ainsi que le parcours santé se sont vus recouverts d'une nouvelle couche de copeaux. Ceci pour le confort des nombreux utilisateurs de ces deux infrastructures. Une passerelle, sur le sentier « Francisca », a été complètement réfectionnée. Le bois utilisé était suisse et les anciennes structures portantes en béton ont été enlevées et évacuées. Les nouveaux supports ont été réalisés grâce à des vis en aluminium réutilisables. Ces travaux de génie forestier ont été confiés au Centre de formation forestière qui gère la formation CFC des futurs forestiers-buchers.

La surfaces des forêts acquises par la commune en 2024 est de 49'897m², soit 4,98 ha.

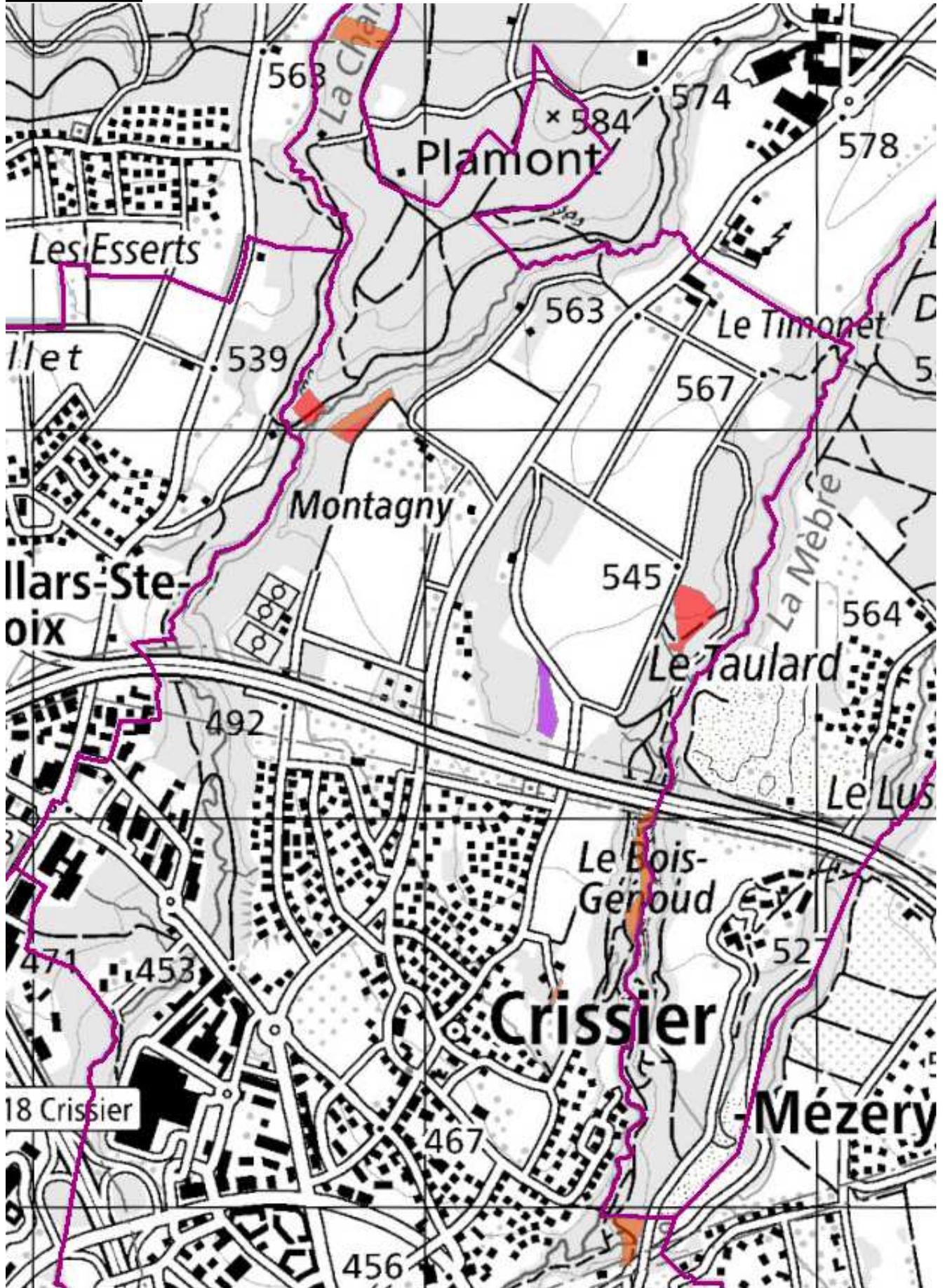


Nouvelle passerelle, sentier Francisca

Plantations et soins culturaux:



Coupe de bois:



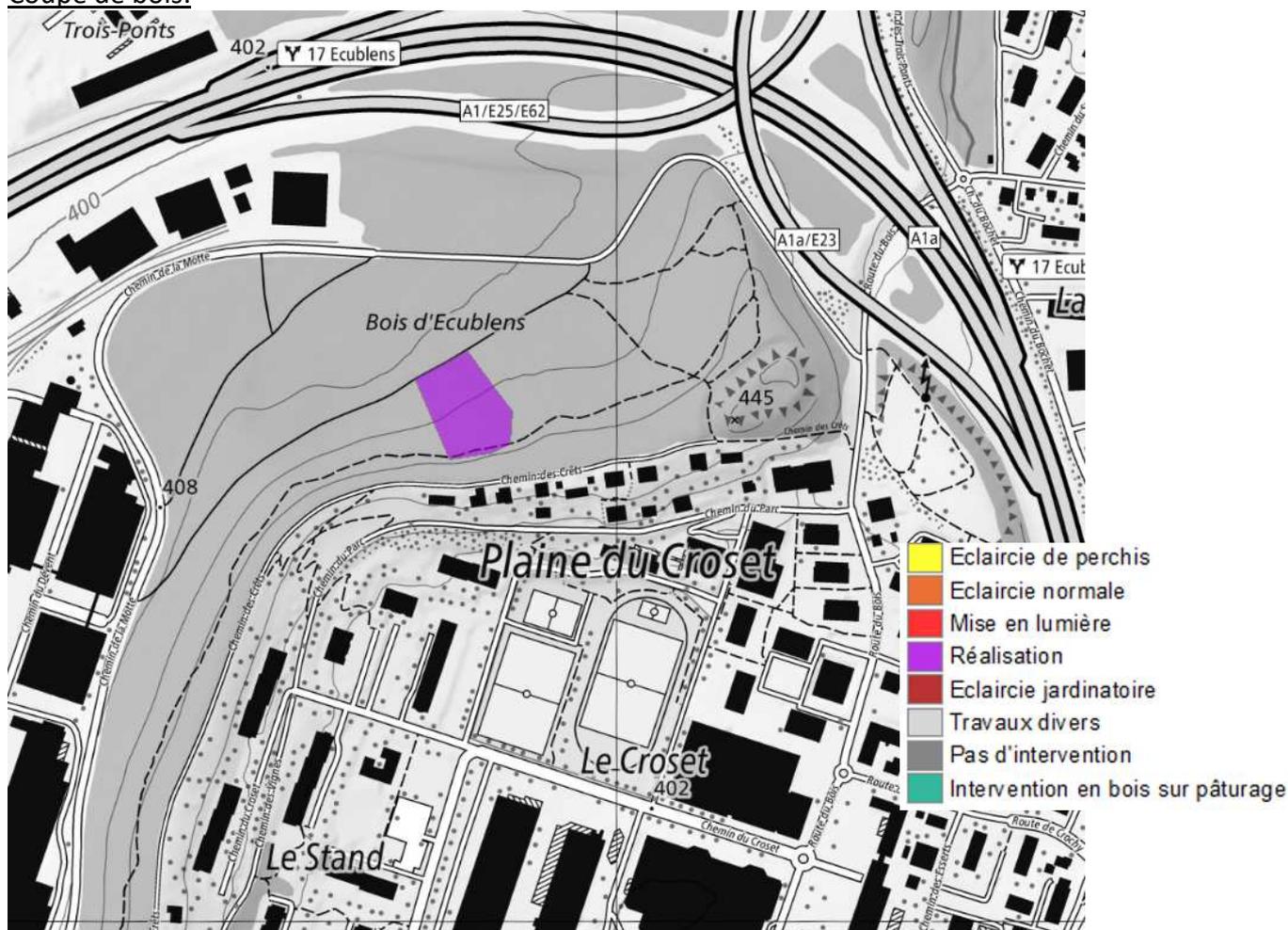
Bois martelé: 596 sylves

Ecublens :

Une coupe de bois a été réalisée dans le massif du bois de la Motte, en amont du chemin forestier traversant le boisé. Celle-ci est venue compléter la volonté de rajeunir cette forêt, comme initié il y a une vingtaine d'années. Les arbres marqués étaient principalement des hêtres de grande taille, pour la plupart malades ou avec une grande partie du houppier (couronne) sec. Ces arbres ont souffert des derniers étés secs, avec de faibles précipitations. Le prélèvement de ces tiges permet la mise en lumière du rajeunissement naturel (jeunes arbres). Cet apport en lumière permet à ces nouveaux plants, en majeure partie des hêtres, de continuer leurs croissances. Quelques plantations complémentaires (env. 100 plants) ont été réalisées afin de compléter le mélange des essences présentes. Les arbres plantés viennent de la pépinière de Genolier qui élève des jeunes pousses issues de graines prélevées sur les meilleurs peuplements en Suisse. Les bois issus de cette coupe ont été valorisés selon leurs qualités. Le bois d'œuvre a été vendu à des scieries suisses, par l'intermédiaire de marchands spécialisés, le bois d'industrie a été vendu à des usines présentes en Suisse pour élaborer, entre autres, des panneaux de particules. Le solde, de moins bonne qualité, a été transformé et proposé à la population Ecublanaise lors de la mise de bois de feu. Cet événement est très attendu, chaque année, par la population.

Une réfection complète du canapé forestier a été réalisée conjointement avec le service de voirie. Ces travaux ont permis d'avoir une infrastructure d'accueil revue et plus « officielle ». Des piquets d'acacias ont été plantés afin de définir le pourtour de l'ouvrage et de bénéficier d'une structure solide pour la « remplir » avec les rémanents de coupe trouvés aux alentours, par les élèves. Ce lieu, dédié à l'école en forêt, est très apprécié des élèves et enseignants et permet un contact avec la nature.

Coupe de bois:



Bois martelé: 130 sylves

Jouxens-Mézery :

Une petite intervention a été réalisée sur la parcelle n°318, en limite avec un propriétaire privé. Ce dernier ayant décidé de réaliser une éclaircie sur sa propriété, il était utile d'effectuer une intervention commune. Les bois ont été vendus par le biais de marchands, valorisés en bois de chauffe. Une coupe de bois a été martelée (désignation des bois à couper) conjointement avec la municipalité, sur la parcelle n°772, à proximité du canapé forestier. Cette intervention permettra de rajeunir une surface couverte en grande partie par des ronces. D'autres arbres dépérissants, notamment des mélèzes, ont été également marqués. Ces derniers, de bonne qualité, seront valorisés en sciage. Pour mémoire, une dernière intervention réalisée en 2023, pour les mêmes raisons (maladie), avait vu les mélèzes coupés, valorisés en planches. Celles-ci ont servi à la construction de la buvette éphémère de la Terrasse.



Valorisation des mélèzes coupés dernièrement sur les propriétés communales

Plusieurs petites interventions servant à sécuriser des infrastructures ont été réalisées sur différents lieux du territoire communal.

Le canapé forestier a également été déplacé afin de proposer un lieu plus accueillant, à proximité de l'ancien site. De plus, celui-ci a été entièrement réfectionné afin de lui donner un caractère plus « officiel » et un meilleur confort pour les utilisateurs. Le bois utilisé provient également des forêts de Jouxens-Mézery. Les marches du sentier, à proximité, ont été réfectionnées et consolidées pour un accès plus aisé, notamment lorsque le sol est humide.

Bois martelé: 8 sylves

Mex :

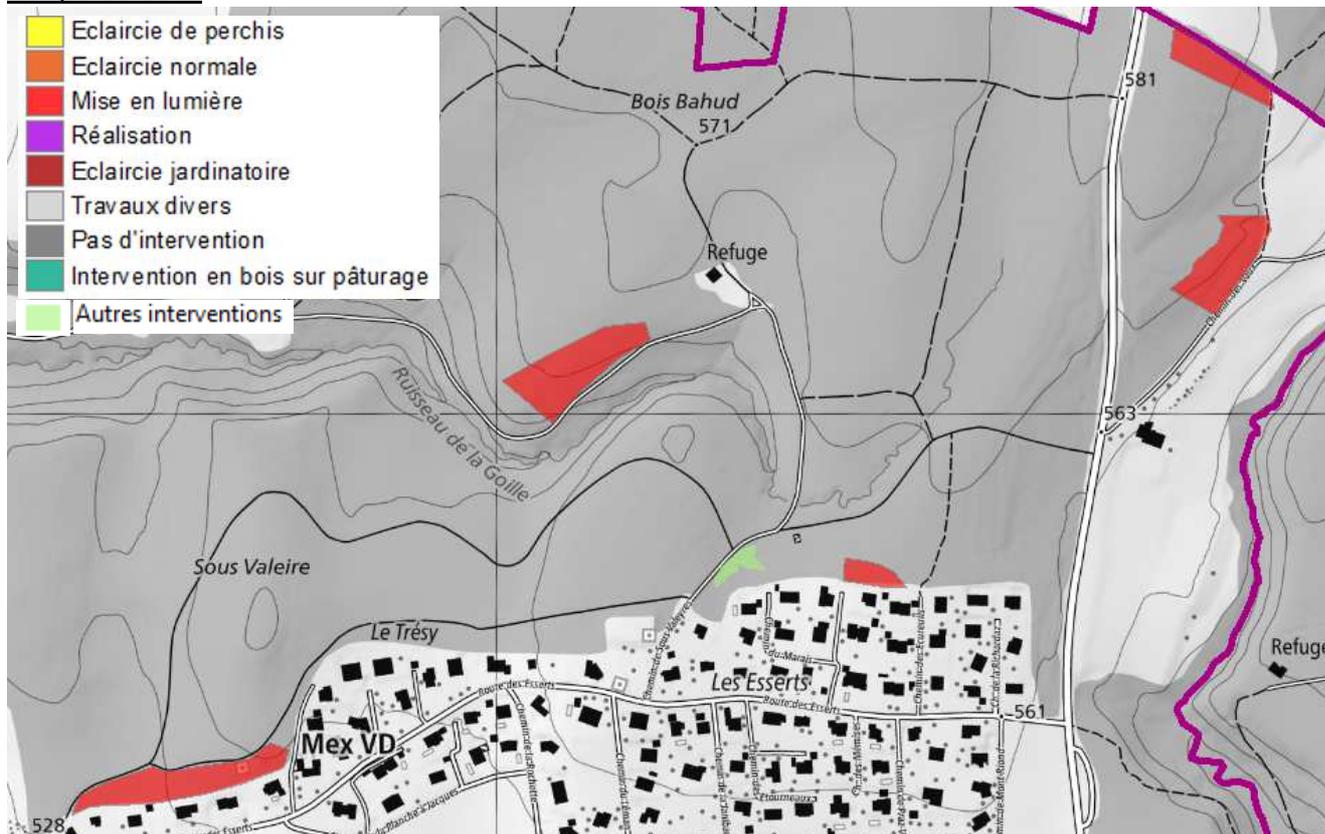
Plusieurs interventions ont été réalisées en 2024. Au printemps, et selon la présentation réalisée auprès de la population en novembre 2023, une coupe de sécurité a été effectuée en lisière du quartier des Esserts. Plusieurs arbres ont été coupés, la plupart étaient malades ou fortement penchés sur des infrastructures ou bâtiments. Les bois issus de cette intervention ont été valorisés en sciage et bois de chauffage. Cette intervention a permis également la mise en lumière du rajeunissement naturel présent; cet apport permettra le développement de la future forêt en ces lieux.

Une coupe de bois à proximité du ruisseau de la Goille a été réalisée également pour la mise en lumière de rajeunissement naturel. Cette surface a été éclaircie par deux fois dans le passé (2006 et 2017), afin de « desserrer » les arbres présents. Ces deux interventions ont favorisé le développement de jeunes pousses. Le bois issu de cette intervention, principalement du feuillu (hêtre, frêne) a été valorisé en sciage (billes ou travers) et en bois de chauffe (bûches et copeaux). D'ici quelques années (3-5 ans), des soins seront apportés à ces jeunes pousses pour déterminer les tiges d'avenir et les types d'essences les plus résistantes au changement climatique.

Une intervention liée à la réfection du chemin des Vaux a été effectuée en fin d'année. Cette coupe de bois le long de la route a permis d'enlever des arbres secs et penchés. En parallèle, il a été déterminé que le peuplement d'épicéas souffrait d'attaque de bostryches. Ce coléoptère pullule sous l'écorce des arbres et se développe, mettant en péril l'avenir des arbres contaminés. Ces arbres doivent être abattus et évacués rapidement afin d'enrayer l'infestation des forêts à proximité. Malgré la dépréciation du bois (sec), celui-ci a été valorisé auprès de scieries régionales.

Une coupe de bois, en limite coté Sullens a été effectuée afin de continuer à rajeunir le peuplement. Le rajeunissement déjà présent, a été « déclenché » par deux éclaircies réalisées en 2007 et 2020. Afin de sélectionner au mieux les futures tiges d'avenir, des soins culturaux (à la jeune forêt) seront réalisés dans un futur proche.

Coupe de bois:



Bois martelé: 577 sylves

Penthaz :

Une intervention a été réalisée conjointement avec la commune de Vufflens-la-Ville, en limite des deux communes. Cette intervention visait à solder des vieux bois malades sur une parcelle communale entourée par des parcelles privées. La sortie du bois s'est faite sur la partie agricole adjacente. Ces bois ont été vendus à différents marchands en fonction du type d'essence et qualité. Les deux communes étant sous contrat de « bail à ferme » avec le Groupement forestier de la Venoge, ceci a permis une coupe conjointe.

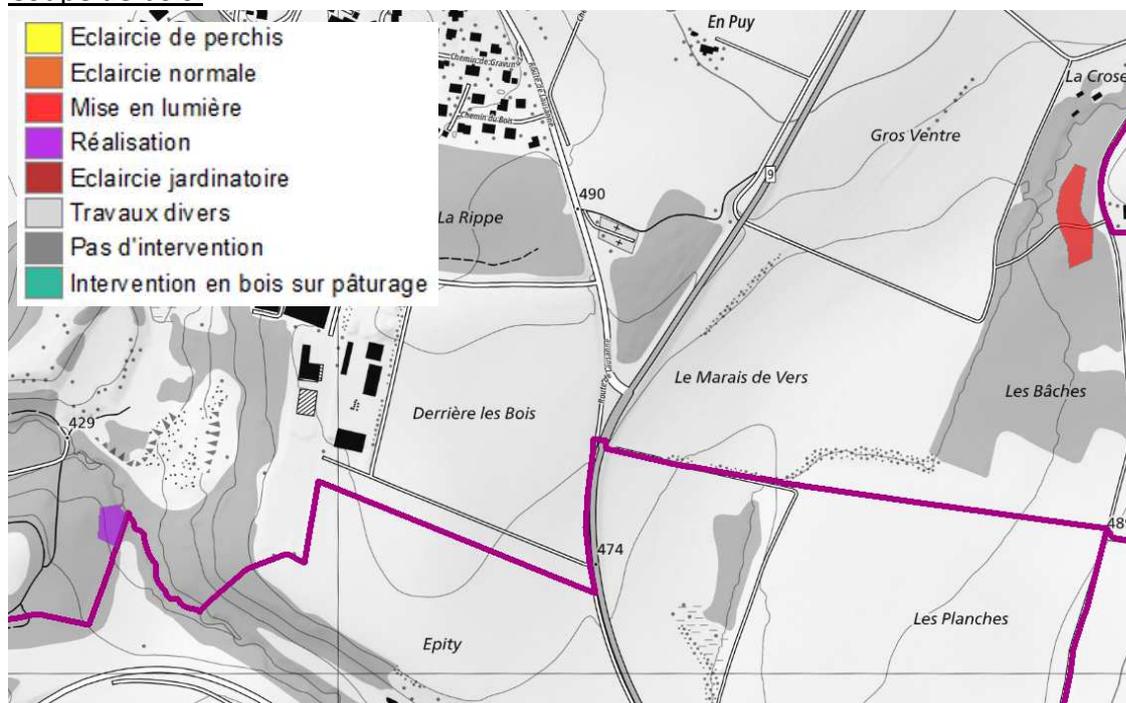
Durant l'été et malgré des températures plutôt fraîches et un temps humide, un peuplement d'épicéas, au lieu-dit les Raccas a été infesté par le bostryche. Ce petit coléoptère vit sous l'écorce des arbres (épicéa ou sapin blanc) et prolifère en se nourrissant de la sève des arbres, ce qui provoque la mort de ceux-ci. Les arbres infestés sèchent et leurs valeurs diminuent. Malgré cet état de fait, les arbres doivent être coupés afin d'éviter la prolifération de ces insectes et de protéger les épicéas voisins. Cette intervention a été réalisée de façon dite « mécanisée ». Une abatteuse (photo), équipée d'un agrégat permettant d'abattre l'arbre, de l'ébrancher et de le couper en longueur, selon l'assortiment désiré, a permis de circonscrire rapidement l'épidémie de bostryches. Ce type d'exploitation permet de diminuer les coûts d'exploitation.

Comme à l'accoutumée, la mise de bois a eu lieu. Les bois vendus provenaient du massif de La Rippe. Une partie des feuillus exploités ont été transformés en bois de feu (quartier de 1 mètre).



Abatteuse équipée d'un agrégat

Coupe de bois:

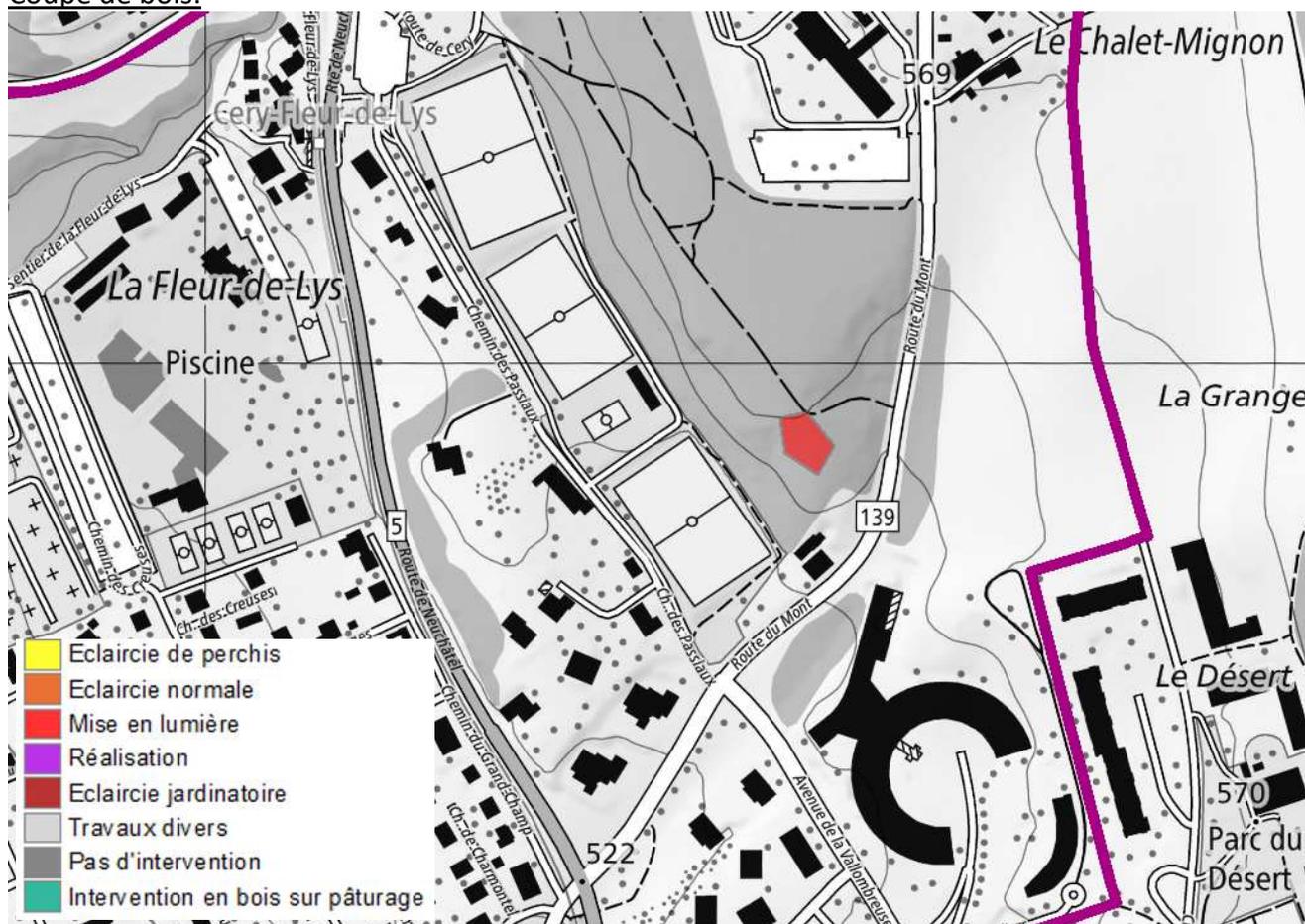


Bois martelé:
172 sylves

Prilly :

Après une matinée de martelage réalisée en début d'année, une coupe de bois dans le massif à proximité du quartier des Passiaux a été effectuée. Cette intervention a permis d'éclaircir un rajeunissement bien présent, créé en 2004. Quelques beaux chênes, d'un âge respectable, ont été maintenus afin de permettre un rajeunissement naturel, grâce au glands de ces arbres. Ceux-ci pourront, dans le futur, être exploités et valorisés par le propriétaire dans le cadre d'un projet de construction ou de réfection en bois. Les arbres coupés ont été valorisés en sciage feuillu, selon les qualités et en bois de feu pour les qualités moindres. Une intervention visant à sécuriser le boisé de Cery est réalisé chaque année. Ce massif, voisin des forêts de Prilly, est également très parcouru par les Prillérans.

Coupe de bois:



Bois martelé: 0 sylvé

Renens :

Aucune exploitation forestière n'a été réalisée en 2024. Un canapé forestier a été monté dans le massif des Biondes. Cette infrastructure d'accueil, à disposition des écoles de Renens a été construite en partie par une entreprise forestière. La structure verticale a été posée avec des piquets en bois de mélèze provenant de la région. Le remplissage de la structure a été réalisé par les écoles en collaboration avec des parents d'élèves. Le bois utilisé pour cette deuxième partie provient des arbres morts laissés au sol.

La commune de Renens a passé un contrat de « bail à ferme » avec le groupement forestier de la Venoge. Comme pour les 13 autres communes du triage forestier, ce changement permet une gestion simplifiée, avec un budget pour les travaux forestiers constants.

Une prochaine intervention est martelée dans le massif du Caudray, sous le cimetière. Celle-ci permettra d'enlever quelques arbres penchés et malades.

Bois martelé: 0 sylv



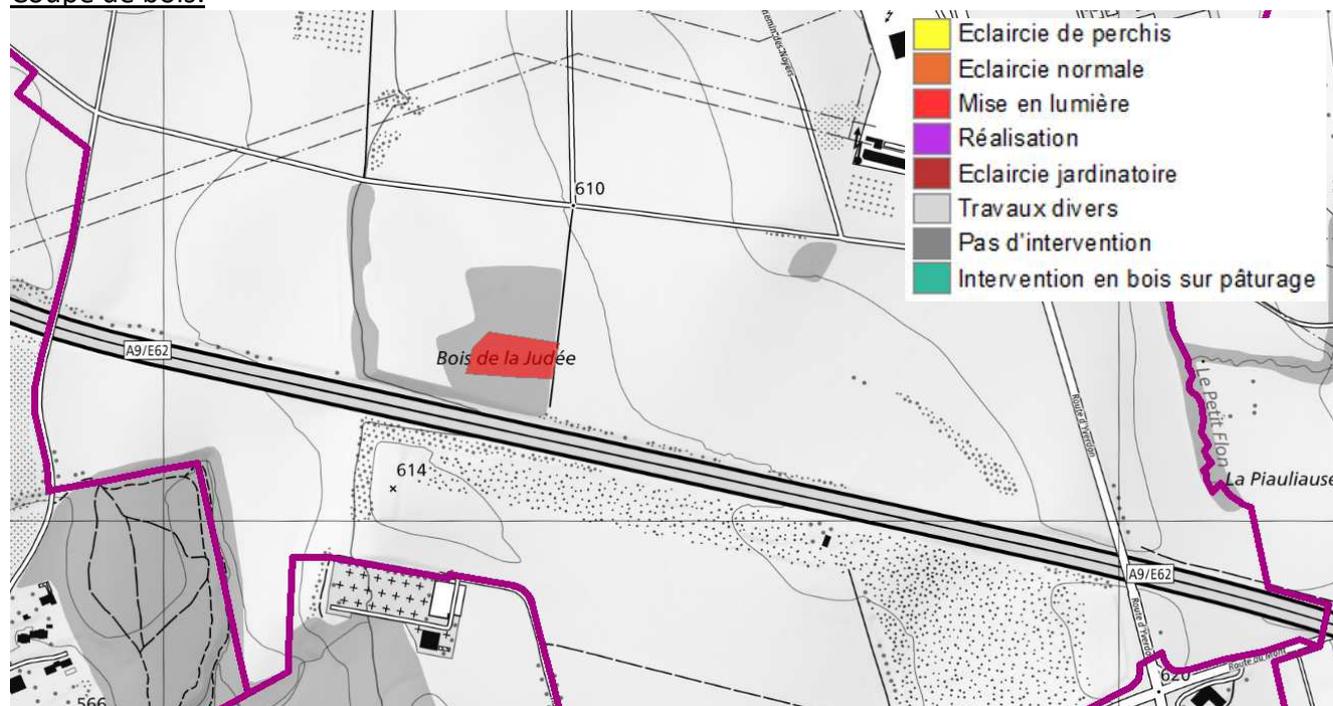
Montage du canapé forestier, massif des Biondes

Romanel-sur-Lausanne :

Une coupe de bois a été réalisée dans le bois de la Judée. Cette intervention vient compléter les travaux réalisés en 2024, dans ce même massif. Ces travaux ont pour but la transformation de ce boisé qui a une grande proportion d'épicéas (résineux) issus d'une ancienne plantation. Ces arbres ne sont pas adaptés au changement climatique. Naturellement cette forêt devrait comporter une majorité de feuillus (env. 80%). Actuellement, ce n'est pas le cas. Ces épicéas sont attaqués par le bostriche (coléoptère se nourrissant de la sève des épicéas), ce qui entraîne la mort des tiges.

Ces bois de bonne qualité, issus de cette intervention, ont été valorisés auprès de scieries régionales, qui les transforment en charpente (planches, lamellé collé, etc.). Les assortiments de moindre qualité sont valorisés en bois de chauffage (plaquette forestière).

Coupe de bois:



Bois martelé: 102 sylves

Saint-Sulpice :

En début d'année 2024, un martelage (désignation des arbres à abattre) a été réalisé conjointement avec la commune. Ce marquage permet de pouvoir couper des arbres dangereux ou secs le long des cheminements dans le massif du Laviau. Ces arbres exploités ont été valorisé en bois de chauffe. Dû à un coup de vent survenu au printemps, des arbres ont versés le long du chemin du manège de la Garance, propriété de la commune. Ces bois, devenus instables, ont dû être exploités afin de garantir la sécurité des usagers du chemin. Des soins à la jeune forêt ont également été effectués dans ce même massif. Ceci afin de soigner la jeune forêt et d'aider à maintenir des essences naturellement rajeunies il y a quelques années et résistantes au réchauffement climatique. Une aide cantonale et fédérale est distribuée au propriétaire pour ce type de travaux.

La réfection totale du canapé forestier dans le massif forestier du Laviau a été effectuée au printemps. En collaboration avec les enseignants des collèges locaux, le service forestier a mis en place les poteaux en bois servant à délimiter le pourtour du canapé. Les élèves et enseignants se sont chargés de « remplir » entre les poteaux avec des branchages issus des dernières exploitations forestières réalisées dans ce massif. Cette réfection permet de donner un caractère plus officiel contrairement aux rondins récupérés et disposés de façon dispersée auparavant.

Suite du déclin de la population de lézards verts, à proximité des plages du Laviau, il a été demandé par la DGE-Biodiversité, la mise en place de tas de bois. Ceux-ci servent de cache en zone ensoleillée, propices à l'espèce.

Bois martelé: 63 sylves



Tas de bois réalisé pour le lézard vert

Sullens :

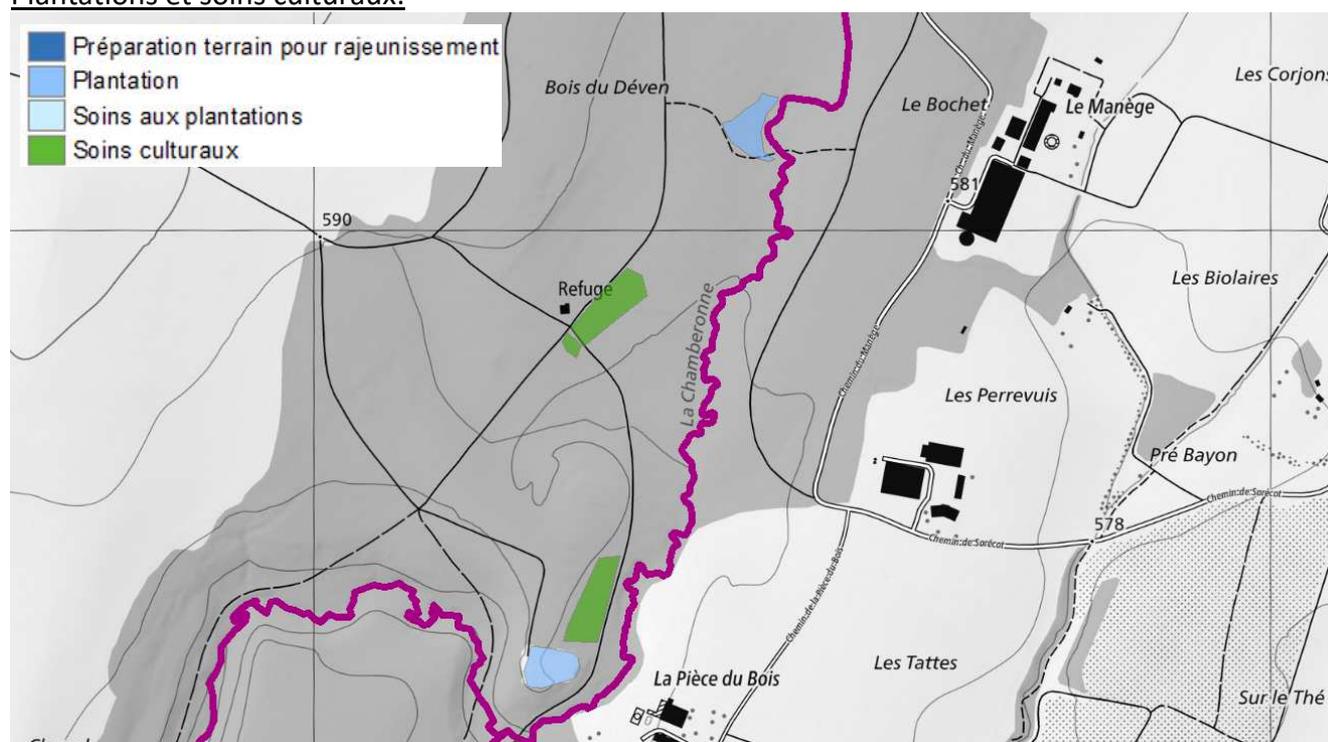
Les coupes de bois martelées (désignation des arbres à abattre) en 2023 ont toutes été réalisées sur cette même année. Deux surfaces de plantation sont effectuées afin de regarnir les dernières coupes de bois. Ces travaux subventionnés par le Canton et la Confédération, par le biais de la DGE-Forêt, permettent de « regarnir » ces surfaces avec des essences indigènes, résistantes au réchauffement climatique. Une première surface a été réalisée le long du sentier entre Cheseaux et Sullens, au lieu-dit « Pont des Cavaliers ». Chênes, Ormes champêtres ou encore érables sycomores ont été plantés. Une seconde surface a également été plantée; il s'agit d'une partie de la surface ayant servi à la décharge. Ces arbres permettent de « recréer », plus rapidement, une forêt dans ces lieux anciennement défrichés.

Au printemps, une coupe de bois a été effectuée sur les propriétés communales, sur le territoire de Cheseaux-sur-Lausanne. Une majorité des arbres martelés étaient des résineux de bonne qualité, de gros diamètres et sur le déclin. Les bois ont été vendus par l'intermédiaire de marchands, à des scieries locales.

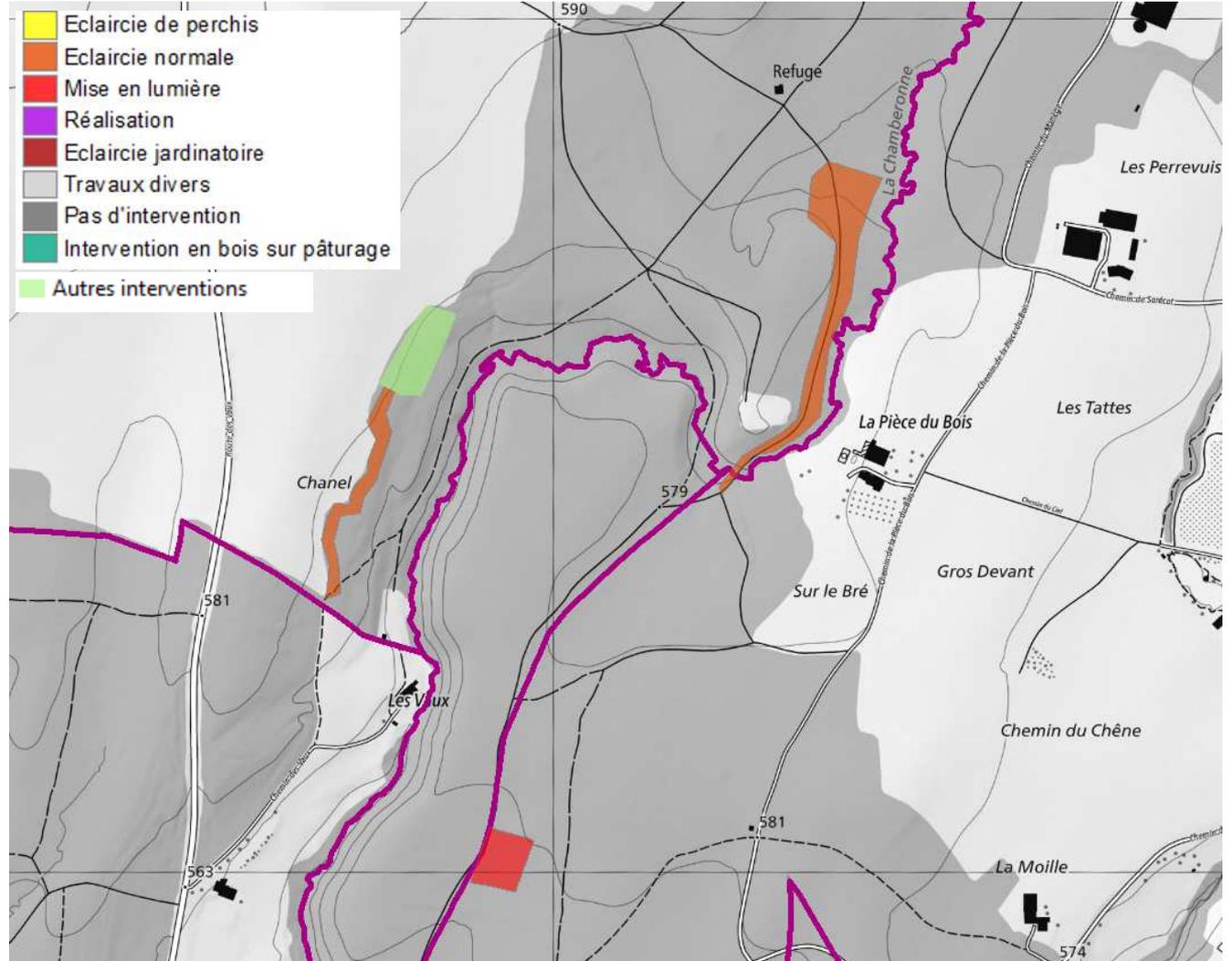
Durant l'été un peuplement d'épicéas a été attaqué par du Bostriche (coléoptère se nourrissant de la sève des arbres). Afin d'enrayer la prolifération de ces insectes, il est obligatoire d'exploiter les arbres infestés. Le peuplement au lieu-dit « Chanel », en limite avec les parcelles agricoles a été éradiqué pour ces raisons. Les bois issus de cette coupe ont été en majorité valorisés auprès de scieries locales.

En fin de saison estivale, des soins à la jeune forêt ont été effectués, afin de préparer la future forêt au changement climatique. Ces travaux permettent de mettre en avant les essences indigènes naturelles présentes sur ces surfaces. Une surface a été traitée à proximité du refuge, et une seconde près du chemin en direction de Cheseaux-sur-Lausanne. Près de cette dernière, la clôture servant à délimiter l'ancienne décharge a été supprimée. Le treillis a été évacué ainsi que les poteaux de structure et le béton présent dans le sol. Une dernière coupe de bois a été effectuée le long de ce même chemin, en dessous du refuge. Les arbres marqués en bordure du chemin permettront un apport de lumière au rajeunissement développé par le passé, en 2004 et 2016. Une dernière plantation a été effectuée sur la surface du bois de la Paroisse, là où au printemps, la coupe a été réalisée. Des chênes sessiles ainsi que des ormes champêtres et érables sycomores faisaient partie des essences plantées sur cette surface.

Plantations et soins culturaux:



Coupe de bois:

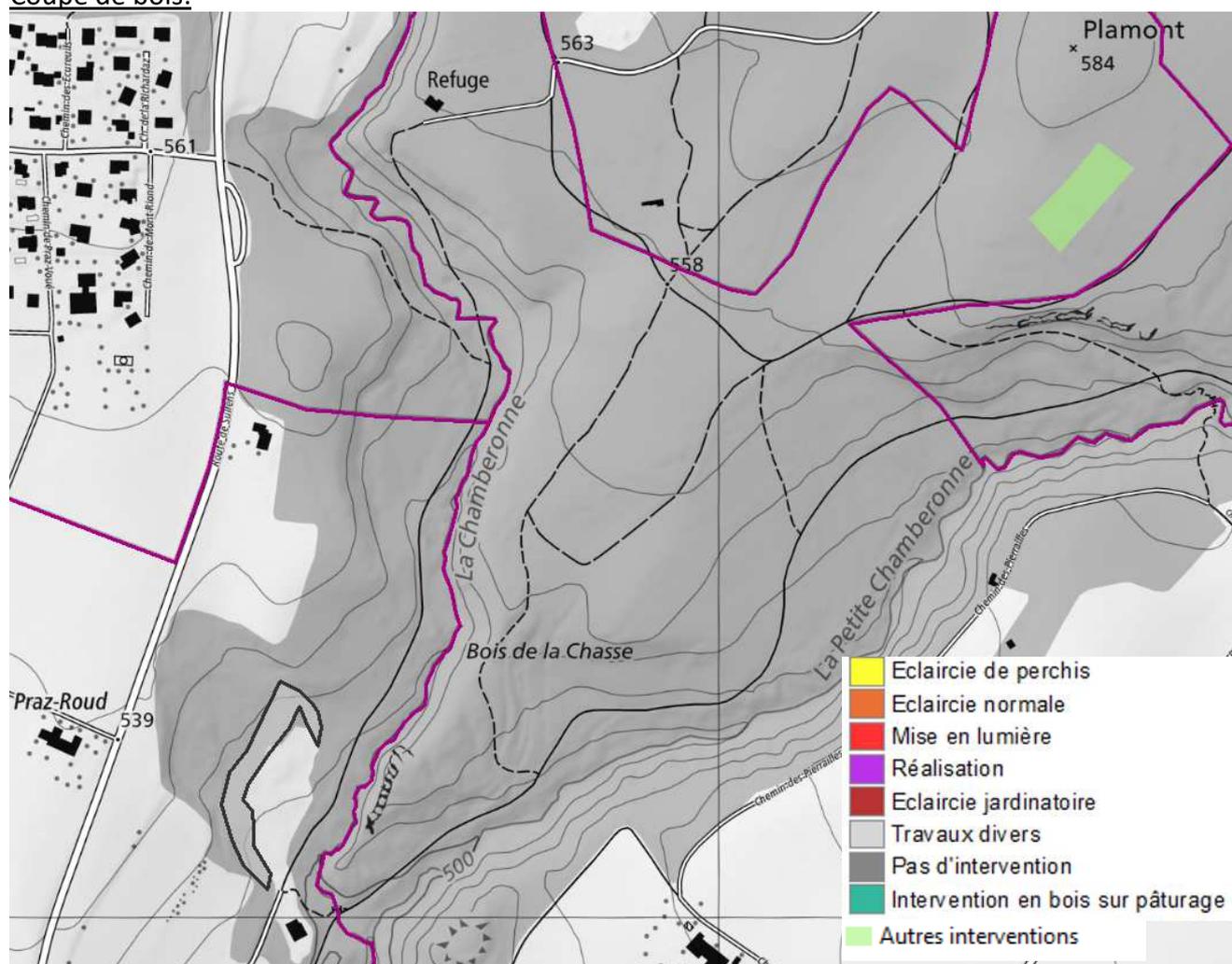


Bois martelé: 448 sylves

Villars-Sainte-Croix :

En 2024, une coupe de bois a été réalisée sur les propriétés communales, sur le territoire de Crissier, à proximité du chemin du bois Bahud. Les arbres martelés étaient en grande partie des épicéas de bonne qualité, issus d'une ancienne plantation. Ces bois souffrent du réchauffement climatique. En effet, ceux-ci ne sont pas dans leurs aires de répartition géographique. Afin d'éviter une épidémie de bostriches (scolyte se nourrissant de la sève de ces arbres), ces arbres ont été martelés pour les valoriser en bois de construction. Cette intervention a été effectuée par une abatteuse forestière. Ce moyen d'exploitation permet d'augmenter la rapidité d'intervention et de faire baisser les coûts de coupe. Une seconde exploitation a été réalisée à proximité du refuge du Tresy II. Cette intervention, subventionnée par le Canton et la Confédération, par le biais de la DGE-Biodiversité, a permis de « retravailler » la lisière forestière. Ce type d'intervention permet d'enlever les arbres penchés et dangereux et rend possible la création d'une « ceinture de buissons », utile à la biodiversité, notamment la faune avicole sauvage. Afin de compléter l'arrivée prochaine du rajeunissement forestier naturel, à la suite de la mise en lumière du parterre forestier, des plantations par « points d'appuis » ont été réalisées au printemps. Ces points d'appuis sont réalisés à distance définitive, à savoir env. 10-15 m entre chaque groupe d'une vingtaine d'arbres. Les essences plantées sont composées de chênes sessiles, ormes de montagnes, érables sycomores et tilleuls à grandes feuilles. Ces essences forestières sont conformes à la typicité du sol forestier en ces lieux.

Coupe de bois:



Bois martelé: 175 sylves

Vufflens-la-Ville :

Une coupe de bois a été effectuée en bordure de la RC 177 au lieu-dit le Rafour. Cette intervention avait pour but de retravailler la lisière en enlevant les arbres instables en lisière. Ces abattages ont permis un apport de lumière suffisant pour développer le futur rajeunissement en lisière. La dernière intervention datait de 1996. Le bois issu de cette exploitation a été valorisé auprès de différents marchands, notamment les billes de chêne qui ont trouvé preneur, pour les plus belles qualités, auprès de sociétés actives dans la tonnellerie. Ces bois sont négociés aux alentours des CHF 600.-/m³. Le solde des bois a été transformé en bois de chauffage; une partie en bois de déchetage (copeau) et le solde en bûche pour la mise de bois de feu.

Un hêtre d'un diamètre imposant et difficilement transformable, a été sculpté en forme de banc. Ce nouveau mobilier peut être admirer à proximité du cimetière.

Afin de compléter le « trottoir » à faune présent sur la route du Moulinet, au-dessus-de la RC 177, il a été demandé au Groupement forestier de déposer des troncs servant de « cache » pour la petite faune. Cette mesure vient compléter le dispositif utile à la transition des espèces des deux côtés.

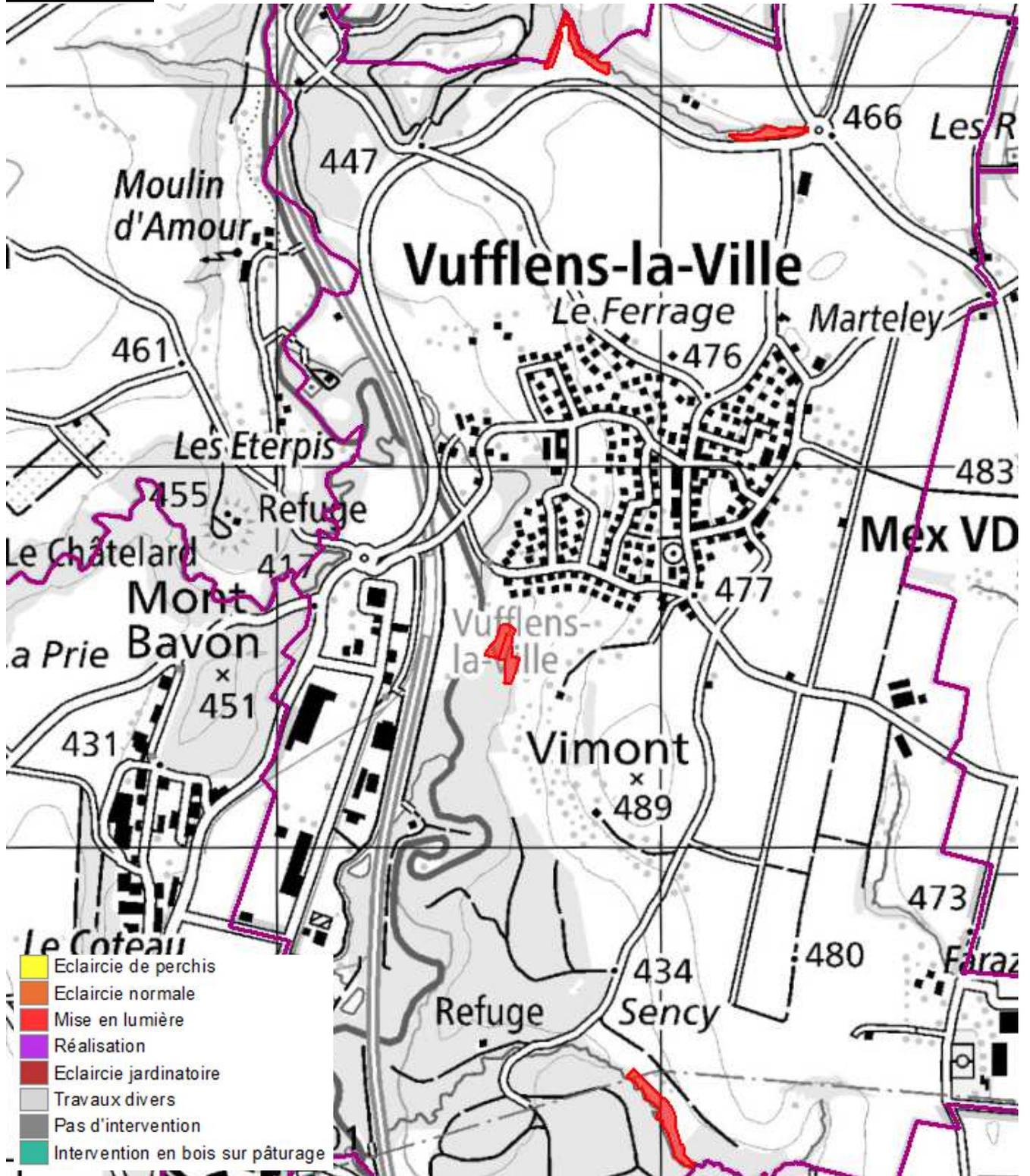


Pose de troncs le long du « trottoir à faune », RC 177, Ch. du Moulinet

Une seconde exploitation a été effectuée également en lisière de champs, à proximité du chemin du refuge. Ces travaux ont été réalisés par le Centre de formation forestière. Ces travaux ont servi à la formation des apprentis. Comme pour les travaux en bordure de la RC 177, cette intervention en lisière permet de supprimer les arbres instables. L'apport de lumière permettra le développement de la jeune forêt ainsi qu'une ceinture buissonnante en bordure de la partie agricole. Les bois coupés seront valorisés en bûches ou en plaquettes forestière pour du chauffage.

Plusieurs parcelles forestières privées ont récemment été acquises par la commune. Ces surfaces sont, le plus souvent, en déficit d'entretien. Des travaux de coupe ou soins culturaux sont à prévoir rapidement après le changement de propriétaire.

Coupe de bois:



Bois martelé: 303 sylves

Fait le 24 février 2025

Le Garde forestier

Grégory Gabriel
 Grégory GABRIEL